



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

Le **lundi 5 novembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Martine LANGLOIS, Robin DAVID à Daniel ROUSSEL

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE: APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT - CM/18/119

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération CM/18/104 en date du 27 septembre 2018, il a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau de Seine Normandie dans le cadre de l'acquisition du matériel alternatif suivant :

- une désherbeuse mécanique,
- une débroussailleuse à lames réciproques,
- un châssis désherbeur tracté.

Après avoir effectué des demandes de devis auprès de 3 fournisseurs, le plan de financement retenu est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Désherbeuse mécanique Société Nion Parcs et Jardins	4 227,50€	Agence de l'Eau Seine Normandie (50% du montant HT)	2 114,00€
Débroussailleuse à lames réciproques Société Nion Parcs et Jardins	540,00€	Agence de l'Eau Seine Normandie (50% du montant HT)	270,00€
Châssis désherbeur tracté Société Nion Parcs et Jardins	4 000,00€	Agence de l'Eau Seine Normandie (50% du montant HT)	2 000,00€
		Autofinancement	4 383,50€
Total HT	8 767,50€	Total HT	8 767,50€

L'Agence de l'eau Seine Normandie propose une aide financière à hauteur de 50% plafonnée pour l'acquisition de ce matériel.

Le montant d'achat de ces matériels s'élève à 8 767,50€ HT, ce qui représenterait une subvention totale de 4 384€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement proposé dans le cadre de la demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 5215-26 et L 5217-7,

VU la délibération CM/18/104 en date du 27 septembre 2018,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

APPROUVE le plan de financement dans le cadre de la demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Désherbeuse mécanique Société Nion Parcs et Jardins	4 227.50€	Agence de l'Eau Seine Normandie (50% du montant HT)	2 114,00€
Débroussailleuse à lames réciproques Société Nion Parcs et Jardins	540,00€	Agence de l'Eau Seine Normandie (50% du montant HT)	270,00€
Châssis désherbeur tracté Société Nion Parcs et Jardins	4 000,00€	Agence de l'Eau Seine Normandie (50% du montant HT)	2 000,00€
		Autofinancement	4 383.50€
Total HT	8 767.50€	Total HT	8 767.50€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
07 novembre 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

